



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Le Recteur de la région académique Normandie
Recteur des académies de Caen et de Rouen
Chancelier des universités,

à

- Messieurs les Inspecteurs d'Académie-Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale du CALVADOS et de la MANCHE
- Madame l'Inspectrice d'Académie-Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'ORNE
- Monsieur le Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation, délégué régional à l'O.N.I.S.E.P. de BASSE-NORMANDIE
- Madame la Directrice du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de CAEN
- Mesdames et Messieurs les Chefs des Établissements publics locaux d'enseignement, des Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté et des Centres d'Information et d'Orientation

Rectorat

Division de
l'Encadrement, des
Personnels de
l'Administration et des
Prestations

BPATSS

Dossier suivi par
Stéphanie LABEYRIE
Evelyne BELLE
Sylvie LE FLOCH

Téléphone
02 31 30 15 26
02 31 30 17 74

Courriel.
bpatss@ac-caen.fr

168, rue Caponière
B.P. 6184
14061 CAEN CEDEX

www.ac-caen.fr

- TRANSMIS DIRECTEMENT -

- Madame la Secrétaire Générale de l'Académie
- Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
- Mesdames, Messieurs les Chefs de division et de service du rectorat

Caen, le 04 juin 2018

Circulaire Rectorale : C 2018 - 23

Objet : réemploi et affectation des agents non titulaires sur des fonctions Administratives, Techniques, Sociales et de Santé (ATSS) à la rentrée scolaire 2018.

Références :

- ✓ Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.
- ✓ Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État.
- ✓ Arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale.
- ✓ Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Afin d'examiner les conditions de réemploi à la rentrée 2018 des agents non titulaires cités en objet, je vous serais obligé de bien vouloir inviter les personnels concernés placés sous votre autorité à suivre les instructions suivantes.

1. PERSONNELS CONCERNES

Tous les agents non titulaires **en CDD ou en CDI** affectés sur poste vacant ou en suppléance de fonctions Administratives, Techniques, Sociales ou de Santé (ATSS) souhaitant bénéficier d'un réemploi au cours de l'année scolaire 2018-2019.

2. FORMULATION DES VŒUX

Il revient aux agents concernés de compléter la fiche de demande de réemploi (CDD ou CDI) jointe en annexe en précisant leurs vœux géographiques d'affectation selon leur priorité.

Les personnels veilleront à formuler des vœux géographiques les plus larges possibles, c'est-à-dire à se positionner au moins sur une zone selon le document joint en annexe.

Signalé : Les personnels de service des établissements non décentralisés veilleront à formuler des vœux uniquement sur des établissements dont les agents n'ont pas été mis à disposition d'une collectivité territoriale (Rectorat, DSDEN...).

3. EVALUATION DE L'AGENT

Il appartient au chef d'établissement ou de service d'émettre un avis sur le réemploi de l'agent sur la notice jointe et de compléter cet avis par une appréciation générale détaillée sur la valeur professionnelle et la manière de servir en joignant soit le compte rendu d'entretien professionnel de l'agent soit la fiche d'évaluation jointe en annexe complétée et portée à la connaissance de l'agent.

J'attire votre attention sur la nécessité de motiver scrupuleusement tout avis défavorable au réemploi.

Il vous appartient de m'adresser les demandes de réemploi avant :

Le Jeudi 21 juin 2018 délai de rigueur.

4. COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE

Les demandes seront étudiées en Commission Consultative Paritaire Académique, fin août 2018, selon les critères suivants :

1. les agents en CDI
2. la continuité du service et la spécificité des fonctions
3. le barème de l'agent. Ce barème est élaboré par rapport à l'ancienneté de service.
4. les vœux géographiques de l'agent. Le nombre de vœux est limité à six. Les vœux peuvent être effectués sur un établissement, une commune, un regroupement de communes, un département ou l'Académie.

Attention : tout avis défavorable pourra conduire à la non reconduction du contrat ou à la rupture du CDI.

5. RESULTATS DU REEMPLOI

Les agents seront informés individuellement par courriel sur leur boîte @ac-caen.fr de la proposition d'affectation à l'issue de la Commission Consultative Paritaire Académique prévue le lundi 27 août 2018 sous réserve de modifications du calendrier.

L'agent en C.D.I refusant l'affectation proposée perd le bénéfice du C.D.I.

Il leur appartiendra de répondre dans les 48 heures à cette proposition par retour du courriel. L'édition du contrat de travail et la liquidation de la paie sont subordonnées à l'acceptation par le candidat au réemploi du poste qui lui est proposé.

Dès l'acceptation de son affectation, l'agent devra prendre contact avec le chef d'établissement afin de définir les modalités de la prise de fonction effective.

Les personnels non titulaires seront affectés sur les postes vacants à l'issue de l'affectation des lauréats concours avec une priorité d'affectation pour les personnels en CDI.

Je vous remercie par avance de votre collaboration à ces opérations de préparation de rentrée.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour la Secrétaire Générale et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines

Bertrand COLLIN



Annexes :

- ✓ Liste des Zones Géographiques
- ✓ Fiche de demande de réemploi agent en CDI
- ✓ Fiche de demande de réemploi agent en CDD
- ✓ Fiche d'évaluation de l'agent non titulaire

LISTE DES ZONES GEOGRAPHIQUES - MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2018

Observation : pour le rectorat de Caen et les DSDEN du Calvados, de la Manche et de l'Orne (type établissement), veuillez indiquer le code RNE et non le code commune

014992 BE PAYS D'AUGE

Commune	Commune - Code (INSEE)
DEAUVILLE	014220
DIVES-SUR-MER	014225
DOZULE	014229
HONFLEUR	014333
LISIEUX	014366
LIVAROT-PAYS-D'AUGE	014371
MEZIDON VALLEE D'AUGE	014431
ORBEC	014478
PONT-L'EVEQUE	014514
SAINT-PIERRE-EN-AUGE	014654
TROUVILLE-SUR-MER	014715

014993 BE DU BESSIN

Commune	Commune - Code (INSEE)
BAYEUX	014047
CAUMONT-SUR-AURE	014143
ISIGNY-SUR-MER	014342
LE MOLAY-LITTRY	014370
TILLY-SUR-SEULLES	014692
TREVIERES	014711

014994 BE BOCAGE VIROIS

Commune	Commune - Code (INSEE)
CONDE-EN-NORMANDIE	014174
LES MONTS D'AUNAY	014027
NOUES DE SIENNE	014658
SOULEUVRE EN BOCAGE	014061
VALDALLIERE	014726
VIRE NORMANDIE	014762

014995 BE CAEN NORD

Commune	Commune - Code (INSEE)	N° RNE	ETABLISSEMENT
BLAINVILLE-SUR-ORNE	014076		
CAEN	0140096D		RECTORAT
CAEN	014118	0142059M	LG VICTOR HUGO
CAEN	014118	0142107P	LG CHARLES DE GAULLE
CAEN	014118	0142133T	LPO LYC METIER P.S. DE LAPLACE
CAEN	014118	0142162Z	SEP LPO P.S. DE LAPLACE
CAEN	014118	0142131R	LPO JULES DUMONT D'URVILLE
CAEN	014118	0142161Y	SEP LPO JULES DUMONT D'URVILLE
CAEN	014118	0140019V	LP LYC METIER CAMILLE CLAUDEL
CAEN	014118	0140025B	CLG HASTINGS
CAEN	014118	0141313B	CLG HENRI BRUNET
CAEN	014118	0141554N	CLG DUNOIS
CAEN	014118	0141597K	CLG FERNAND LECHANTEUR
CAEN	014118	0141816Y	CLG JACQUES MONOD
COURSEULLES-SUR-MER	014191		
CREULLY SUR SEULLES	014200		
DOUVRES-LA-DELIVRANDE	014228		
HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	014327		
HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	0149999T		DSDEN DU CALVADOS
OUISTREHAM	014488		
SALINE	014712		

014996 BE CAEN SUD

Commune	Commune - Code (INSEE)	N° RNE	ETABLISSEMENT	
ARGENCES	014020			
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	014100			
CAEN	0140096D		RECTORAT	
CAEN	014118	0140013N	LGT	MALHERBE
CAEN	014118	0140014P	LGT	AUGUSTIN FRESNEL
CAEN	014118	0140017T	LGT	JEAN ROSTAND
CAEN	014118	0140018U	LP	VICTOR LEPINE
CAEN	014118	0140015R	CLG	PASTEUR
CAEN	014118	0140024A	CLG	VILLEY DESMESERETS
CAEN	014118	0141268C	CLG	GUILLAUME DE NORMANDIE
CAEN	014118	0141553M	CLG	MARCEL PAGNOL
CAEN	014118	0141596J	CLG	JEAN MOULIN
EVRECY	014257			
FALAISE	014258			
GIBERVILLE	014301			
IFS	014341			
LE HOM	014689			
MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	014409			
MONDEVILLE	014437			
POTIGNY	014516			
SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	014623			
VERSON	014738			
VILLERS-BOCAGE	014752			

050991 BE SUD MANCHE

Commune	Commune - Code (INSEE)
AVRANCHES	050025
BRECEY	050074
BREHAL	050076
DUCEY-LES CHERIS	050168
GAVRAY	050197
GRANVILLE	050218
ISIGNY-LE-BUAT	050256
LA HAYE-PESNEL	050237
MORTAIN-BOCAGE	050359
PONTORSON	050410
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	050484
SAINT-JAMES	050487
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	050516
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	050565
SOURDEVAL	050582
VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY	050639

050992 BE CENTRE MANCHE

Commune	Commune - Code (INSEE)	
AGON-COUTAINVILLE	050003	
CANISY	050095	
CARENTAN LES MARAIS	050099	
CERISY-LA-SALLE	050111	
COUTANCES	050147	
LA HAYE	050236	
LESSAY	050267	
MARIGNY-LE-LOZON	050292	
MONTMARTIN-SUR-MER	050349	
PERCY-EN-NORMANDIE	050393	
PERIERS	050394	
SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE	050455	
SAINT-JEAN-DE-DAYE	050488	
SAINT-LO	050502	
SAINT-LO	0509999X	DSDEN DE LA MANCHE
SAINT-SAUVEUR-LENDELIN	050550	
TESSY BOCAGE	050592	
TORIGNY-LES-VILLES	050601	

050993 BE NORD COTENTIN

Commune	Commune - Code (INSEE)
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	050082
CHERBOURG-EN-COTENTIN	050129
FLAMANVILLE	050184
LA HAGUE	050041
LES PIEUX	050402
MONTEBOURG	050341
PORTBAIL	050412
SAINTE-MERE-EGLISE	050523
SAINT-PIERRE-EGLISE	050539
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	050551
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	050562
VALOGNES	050615

061991 BE PERCHE-PAYS D'OUCHE

Commune	Commune - Code (INSEE)
BELLEME	061038
GACE	061181
L'AIGLE	061214
LE MELE-SUR-SARTHE	061258
LONGNY LES VILLAGES	061230
MORTAGNE-AU-PERCHE	061293
MOULINS-LA-MARCHE	061297
REMALARD EN PERCHE	061345
VAL-AU-PERCHE	061484

061992 BE CENTRE ORNE

Commune	Commune - Code (INSEE)
ALENCON	061001
ALENCON	0619999M
ARGENTAN	061006
ECOUCHE-LES-VALLEES	061153
SEES	061464
TRUN	061494
VIMOUTIERS	061508

DSDEN DE L'ORNE

061993 BE BOCAGE ORNAIS

Commune	Commune - Code (INSEE)
ATHIS-VAL DE ROUVRE	061007
BRIOUZE	061063
CARROUGES	061074
CEAUCE	061075
DOMFRONT EN POIRAIE	061145
FLERS	061169
LA FERRIERE-AUX-ETANGS	061163
LA FERTE MACE	061168
PUTANGES-LE-LAC	061339
TINCHEBRAY-BOCAGE	061486